



Accusé de réception en préfecture	
062-216200002-20250407-2025-45-DGSMM-DE	
N° de dossier : 002525 DGSMM	
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

QUESTION N°2025-55

AFFAIRES SCOLAIRES : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES

RAPPORTEUR :

Madame Corinne REANT

Adjointe au Maire, Affaires Scolaires – Jeunesse

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation notamment ses articles L.212-7 et L131-5

Vu la modification de sectorisation des inscriptions,

Par application de l'article L 212-7 du Code de l'Education, la ville est compétente, par délibération, pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles primaires et maternelles.

La décision d'affectation s'impose aux familles en application de l'article L131-5 du Code de l'éducation.

Considérant la nécessité de redéfinir la sectorisation des inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires prenant en compte l'évolution de la programmation d'opérations de construction de logements, et garantissant une utilisation des locaux scolaires existants,

Considérant les nouvelles opérations immobilières rue de l'Europe n°2 au 74 A côté droit et la totalité de la rue de la clé des champs.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de la sectorisation des inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires définie dans les documents annexés qui sera appliquée à compter de ce jour.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Thierry MERCIER



Fait à ARQUES
Le 07 avril 2025

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 10 AVRIL 2025 et publication ou
10 AVRIL 2025
Monsieur le Maire
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

Affiché le 08 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.